

<https://www.snetap-fsu.fr/St-Gaudens-Une-delegation-regionale-interpelle-les-elu-es-et-l-administration.html>



# St Gaudens - Une délégation régionale interpelle les élu.es et l'administration

- En Région -

Date de mise en ligne : jeudi 6 septembre 2018

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Une délégation d'une vingtaine de personnels des établissements publics de la région s'est rendue à la cérémonie de rentrée de l'enseignement agricole à laquelle participaient la Présidente du Conseil régional, le Vice-président chargé de l'enseignement agricole, le Préfet de région, le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, autorité académique pour l'enseignement agricole, à l'exploitation agricole de l'établissement public d'enseignement et de formation professionnelle agricole de Saint-Gaudens.**

Cette action s'inscrivait dans la continuité des actions menées l'année scolaire dernière et dans le cadre d'un mot d'ordre national afin de **contester les réformes en cours sur le lycée (réformes des voies générale, technologique et professionnelle) et sur l'apprentissage ainsi que la réduction des moyens qui conduit à des regroupements ou des fermetures de classes, des refus d'ouverture de classe ou des non-financements d'options facultatives, de sections européennes, etc.**



Les personnels ont pu échanger avec les participant.es à cette manifestation, en particulier la sénatrice Françoise Laborde et le député Joël Aviragnet qui se sont engagés à poser des questions au gouvernement.

Ils ont été reçus par M. Labarthe, Vice-président du Conseil régional, puis par le Directeur régional. Ce dernier a, après avoir déploré une baisse du nombre d'élèves et étudiant.es (-1,9 %), justifié la gestion au fil de l'eau de la dotation horaire, avec des mesures de gels ou de regroupements de classes jusqu'à la rentrée et des réaffectations de tout ou partie de la dotation à d'autres formations ou établissements. La délégation a pu contester cette méthode qui résulte de prévisions a minima (dans le but de réduire les moyens) et qui conduit à fragiliser les établissements.

Pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap, 17 postes d'accompagnant.es d'élèves en situation de handicap seront créés (pour 28 lycées...) selon les critères du nombre d'Auxiliaires de vie scolaire ([AVS](#)) après notification des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), seule bonne nouvelle qui permet de sortir (insuffisamment) des agents de la précarité des contrats aidés.

**Sans réponse sur les revendications, y compris et surtout sur l'avenir du LPAH de Moissac, l'intersyndicale appelle les personnels à rester mobilisés et à amplifier les manifestations de refus de la casse de l'enseignement agricole public !**